RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Envoyê en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le C 1/08/2024

ID : 069-216902700-20240807-2024_052D-AU

MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET: Fourniture et pose de coussins acoustiques - Restaurant Scolaire

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Considérant la nécessité d'optimiser l'environnement sonore,

Considérant la proposition établie par la Société TEXAA (33174 GRADIGNAN) pour un montant de 10 759.49 € HT, soit 12 911.39 € TTC, en vue de la pose de coussins acoustiques dans le restaurant scolaire.

DECIDE

- Article 1 De signer un bon de commande avec la Société TEXAA (33174 GRADIGNAN) pour un montant de 10 759.49 € HT, soit 12 911.39 € TTC, en vue de la pose de coussins acoustiques dans le restaurant scolaire.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 07-08-2024 Le Maire, Raymond DURAND